

[Texte]

about improving consultation between NGOs and the Canadian public and government on these questions.

In response to an announcement of a special body set up to consider questions of consultation and requests given by officials from External Affairs, we are working towards a position we would like in the not-too-distant future to make known to the government about our suggestions for improving consultation between government and our organization. It is a difficult matter to separate questions of economic aid and human rights. However, you will appreciate that within the terms of our own mandate, we cannot go deeply into questions of economics.

The broad suggestion that human rights ought to be a conditionality in decision making about overseas development assistance is put as such, as a generality. It may be that as the factors affecting development assistance decisions in these various bodies are made better known to our organization and to the general public and with the passing of time, Amnesty may move to the point where it is able to be more specific in this area. But we would be beyond our mandate to say much more than we have said in our brief on this.

With respect to the role to be taken by the House of Commons on reviewing human rights status of various countries, for example, in connection with development assistance—if this was the thrust of your question—I think this really depends on what sources of information would be available to the House of Commons to make such reports and on whether the House of Commons would be prepared to make public the information it has obtained about various countries. I think there are very serious overriding political considerations that might prevent Canada from issuing report cards on matters of human rights. It is a suggestion I had not heard before and it is an interesting suggestion. We will take it back to our organization. I do not know if my colleague is prepared to say something more on it.

Ms Tillet: Of course, it is a practice carried out by several other countries and it could possibly be useful for Canada. As my colleague said, I think that there are political considerations which might indicate that it would not be useful.

• 1715

I would also like to address your question about when is it useful for Canada to make a lot of noise about human rights abuses and when should it be quiet. I think that probably Canadian government representatives and representatives of the people of Canada have a long tradition of using both techniques. I think that perhaps Canada has become more vocal of late, or perhaps it is that there are more reports of Canada's position in the media. Amnesty is glad whenever Canada makes any intervention on behalf of the victims of human rights violations and we do not comment on the behaviour of any government, especially not our own.

[Traduction]

que le Comité veut entendre différentes idées sur la façon d'améliorer les consultations à ce sujet entre les ONG, le public canadien et le gouvernement.

Le gouvernement a annoncé la création d'un organisme spécial chargé d'examiner les questions de consultation et les demandes des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. À la suite de cette annonce, nous avons l'intention de communiquer sous peu au gouvernement nos recommandations en vue d'améliorer les consultations avec notre organisation. Il est difficile de distinguer les questions d'aide économique et des droits de la personne. Cependant, vous devez comprendre que notre propre mandat ne nous permet pas de discuter trop en profondeur de questions économiques.

Notre recommandation que les droits de la personne soient un facteur qui entre en ligne de compte dans les décisions concernant l'aide au développement à l'étranger n'a été faite que de façon générale. Il est possible qu'avec le temps et qu'au fur et à mesure que notre organisation et le grand public soient mieux informés des facteurs entourant les décisions prises par ces organisations au sujet de l'aide au développement à l'étranger, nous puissions faire des recommandations plus précises. Mais nous ne pouvons pas nous avancer plus loin que ce qui a été dit dans notre mémoire sans dépasser notre mandat.

Quant au rôle de la Chambre des communes pour ce qui est d'établir un lien entre l'aide au développement accordée à divers pays et la situation des droits de la personne dans ces mêmes pays, par exemple—si j'ai bien compris votre question—je crois que cela dépend des sources d'information dont disposera la Chambre et de la volonté qu'a cette dernière de rendre cette information publique. À mon avis, il y a des considérations politiques très graves qui pourraient empêcher le Canada d'établir ce genre de dossier des droits de la personne. C'est la première fois que j'entends cette suggestion, et je la trouve intéressante. Nous en discuterons avec les autres membres de notre organisation. Je ne sais pas si ma collègue voudrait ajouter quelque chose là-dessus.

Mme Tillet: C'est une pratique courante dans plusieurs autres pays, et il pourrait être bon de l'adopter au Canada. Comme mon collègue l'a indiqué, il y a des considérations politiques qui font que cela pourrait être inutile.

J'aimerais revenir à votre question de savoir quand il serait bon que le Canada se plaigne publiquement des violations des droits de la personne et quand il serait préférable qu'il se taise. Il est fort probable que nos représentants élus ont depuis toujours adopté l'une ou l'autre de ces positions. Mais depuis quelque temps, je crois que le Canada hésite moins à critiquer publiquement ces violations, mais c'est peut-être le simple fait que les médias font plus souvent état de la position canadienne. Amnistie Internationale est toujours contente lorsque le Canada intervient au nom des victimes de violation des droits de la personne, mais nous n'avons pas l'habitude de passer des commentaires sur le comportement d'un gouvernement en particulier, surtout pas le nôtre.